

## DECISION DU MAIRE PRISE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L 2122-22 ALINEA 4 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Décision n° D2024\_16

**OBJET : ATTRIBUTION DU MARCHE 2024A05 – TRAVAUX DE REMPLACEMENT DU GROUPE FROID AU CINEMA**

Monsieur le Maire de la Ville de Saint-Vincent de Tyrosse,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, article L.2122-22, alinéa 4,

**VU** la délibération 20230925\_12 du Conseil Municipal en date du 25 septembre 2023 par laquelle le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire, pour la durée de son mandat, à exercer par délégation les attributions énumérées dans la délibération et à prendre les décisions prévues en ce sens, conformément aux dispositions des articles L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** le Code de la Commande Publique du 1<sup>er</sup> avril 2019,

**VU** le marché de travaux visant au remplacement du groupe froid du cinéma municipal 2024A05 publié le 4 avril 2024,

**VU** le registre des dépôts comportant 2 offres : Bobion-Joanin de Pontonx sur Adour (40) et Poumirau de Pau (64),

**CONSIDÉRANT** qu'une offre répond aux besoins énoncés dans la consultation pour une durée de 1 mois environ à compter de la date fixée par ordre de service prescrivant de commencer les travaux,

### D É C I D E

**ARTICLE 1** : de signer le marché relatif aux travaux de remplacement du « groupe froid » du cinéma municipal avec la société Bobion-Joanin de Pontonx sur Adour (40) pour un coût HT de 42 511.10 €.

**ARTICLE 2** : les sommes nécessaires au financement de ces prestations sont inscrites au budget principal de la Ville de Saint-Vincent de Tyrosse.

L'avis d'appel public à la concurrence a été transmis le 04/04/2024 pour une parution sur le site de demat-ampa, sur le site de la Ville et le BOAMP.

**ARTICLE 3** : la présente décision, dont une ampliation sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de DAX, sera inscrite au registre des délibérations de la Ville de SAINT-VINCENT-DE-TYROSSE et portée à connaissance du Conseil Municipal lors de sa prochaine séance.

Fait à Saint-Vincent de Tyrosse, le 23 mai 2024



Le Maire,  
Régis GELEZ

Mairie de Saint-Vincent de Tyrosse  
24 Avenue Nationale  
40230 SAINT-VINCENT DE TYROSSE  
05 58 77 00 21 – [contact@tyrosseville.com](mailto:contact@tyrosseville.com)  
[www.ville-tyrosse.fr](http://www.ville-tyrosse.fr)